# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

# PROCES VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département MORBIHAN

Arrondissement de Pontivy Commune de Radenac
Séance du 28/10/2019

# Date de la convocation

22/10/2019

# Date d'affichage

22/10/2019

#### Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 10 En exercice : 8 Votants : L' an 2019, le 28 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU

Philippe, Mme VÉRA Aurélie Absente : Mme EVEN Magali

Excusé ayant donné procuration : M. PIRIO Philippe à M. GICQUEL David

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

#### Ordre du jour :

- Démission d'un conseiller municipal,
- Dossiers F.S.L.,
- Garanti d'emprunts (BSH),
- Délégation de signature,
- Demande de subvention,
- Garderie périscolaire,
- Recensement de la voirie,
- Chartres d'entretien des espaces des collectivités,
- Actes administratifs,
- Zones humides,
- Achat panneaux,
- Désignation d'un représentant à la vente par adjudication,
- Divers

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 09 septembre 2019. Le compte rendu du 09 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

-----

# Objet de la délibération : Démission d'un conseiller (Délib. 2019-10-01)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu le 13 septembre 2019 le courrier de démission de madame Katell CORFMAT pour des raisons personnelles. Il précise que conformément à l'article L 2121-4 du code des collectivités territoriales stipule : "la démission d'un conseiller municipal est adressée au maire. Elle est définitive dès réception par le maire, qui en informe immédiatement le Préfet".

Le conseil municipal prend acte de cette décision.	

\_\_\_\_

# Objet de la délibération : Demandes d'aide F.S.L. (Délib. 2019-10-02)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de deux dossiers d'aide au titre du fond de solidarité au logement (FSL) pour des impayés d'eau et d'électricité.

Le montant des impayés pour un dossier est de 216.73 € pour l'eau et 478.27 € pour l'électricité et pour l'autre dossier un montant de 151.93 € d'eau.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie ce jour, à 19H00, avant la séance du conseil municipal pour étudier avec précision ces demandes.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide à l'unanimité de rejeter un dossier au motif que les ressources du demandeur sont supérieures au plafond d'intervention du FSL et d'accorder une aide de 136.00 €.

\_\_\_\_\_

#### Objet de la délibération : Garanti d'emprunt - Bretagne Sud Habitat (Délib. 2019-10-03)

Le conseil municipal à l'unanimité s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges de l'emprunt initialement garanti par COMMUNE de RADENAC, pour l'opération concernant les logements dans l'ancienne école Saint-Fiacre, rue du Tertre réalisé par l'Office Public de l'Habitat du Morbihan – Bretagne Sud Habitat.

# Objet de la délibération : Délégation de signature : Contrat de prévoyance (Délib. 2019-10-04)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé le 08 octobre 2019 l'avenant au contrat de prévoyance collective de maintien de salaire.

Le taux de cotisation à compter du 1er janvier 2020 sera de 2.45 % représentant une augmentation de 10.85 %.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014.

\_\_\_\_\_\_

## Objet de la délibération : Demandes de subvention Association (Délib. 2019-10-05A)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide à l'unanimité de voter le complément des subventions suivantes :

\* OGEC Ecole Saint-Louis

1 477.00 € (Inauguration du Bourg)

\* OGEC Ecole Saint-Louis

6 135.00 € (Exceptionnelle, pour aider à financer un équipement

numérique)

Il est précisé que le versement de la subvention de 6 135.00 € se fera en 3 fois.

Madame Aurélie VÉRA et monsieur Philippe PIRIO se sont abstenus pour le vote de ces subventions.

\_\_\_\_\_

# Objet de la délibération : Demande de subvention : Travaux Eglise (Délib. 2019-10-05B)

Aux travaux de menuiseries extérieures (portes et fenêtres) et de peinture, il faut rajouter la réfection des gouttières de l'Eglise. Le devis de la SARL MAHIEUX Couverture est 6 170.00 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle qu'un fond de concours de Pontivy Communauté peut venir en soutien aux communes à hauteur de 50 % au titre de la restauration du patrimoine.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les travaux de réfection des gouttières de l'Eglise par la SARL MAHIEUX Couverture et sollicite l'aide de Pontivy Communauté au titre de la restauration du patrimoine.

# Objet de la délibération : Demande de subvention : Travaux voiries 2020 (Délib. 2019-10-05C)

Monsieur Kléber LE NORMAND, Adjoint aux travaux, informe l'Assemblée du nouveau coût estimé des travaux de voiries et apporte toutes les explications nécessaires.

Il est proposé de fixer l'enveloppe à la somme de 50 000 € H.T.

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité à **50 000 € H.T.** le montant du programme des travaux de voirie pour l'année 2020 et sollicite l'aide du conseil départemental et de Pontivy Communauté pour ces travaux de voirie.

\_\_\_\_\_

#### Objet de la délibération : Garderie Périscolaire (Délib. 2019-10-06)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la garderie réalisée actuellement par l'école Saint-Louis se terminera le 06 novembre et fait part que l'école l'a sollicité pour la mise en place d'une garderie municipale.

Il est précisé que la demande ne porte que sur la garderie du soir de 16H30 à 18H30 et que celle du matin serait toujours gérée par l'école.

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité l'A.D.M.R., compte tenu des délais impartis, pour pallier momentanément à ce service.

Après avoir délibéré et dans l'intérêt des familles, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de gérer ponctuellement la garderie du soir et de solliciter le service ADMR pour y pallier. Un point sera réalisé en fin d'année sur le fonctionnement de ce service.

#### Objet de la délibération : DGF 2020 : Recensement de la voirie communale au 31/12/2018 (Délib. 2019-10-07)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de réviser le tableau des voies communales.

En effet, des créations de voies ont été réalisées (voies de différents lotissements) et n'ont pas été prises en compte dans le calcul de répartition de la dotation globale de fonctionnement pour une longueur de 550 mètres linéaires.

La longueur totale de voirie communale au 31 décembre 2018 est donc de 54 671.00 mètres.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le détail des voies communales tel que présenté ci-dessus.

# Objet de la délibération : Chartre d'entretien des espaces des collectivités - Syndicat de la Vallée du Blavet (Délib. 2019-10-08)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la charte d'entretien des espaces des collectivités du bassin versant du Blavet a été réactualisée en 2019.

Monsieur le Maire apporte toutes les informations et explications relatives à cette nouvelle charte dont l'objectif est d'atteindre le zéro-phyto et d'adopter des pratiques plus respectueuses pour l'environnement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la charte d'entretien des espaces des collectivités réactualisée.

\_\_\_\_\_

#### Objet de la délibération : Signature Acte Administratif (Délib. 2019-10-09 A & B)

Conformément aux articles L1311-13 et L1311-14 du code des collectivités territoriales, accordent aux maires la possibilité de recevoir et d'authentifier des actes passés en forme administrative.

Monsieur David GICQUEL, 1er adjoint, est nommé pour la signature des actes administratifs pour la durée du mandat pour la Commune de Radenac.

De plus le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser un acte administratif pour la vente d'une partie de la voie communale n° 108 à Mr Guillaume DERNANE et Mme Anne BINARD.

# Objet de la délibération : Inventaires des cours d'eau et zones humides - Validation (Délib. 2019-10-10)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de Pontivy Communauté de soumettre au conseil municipal la validation de la mise à jour des inventaires des cours d'eau et zones humides conformément au souhait du SAGE BLAVET.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la carte mise à jour et précise que cette demande ne respecte pas la méthodologie du SAGE car les acteurs locaux n'ont pas été associés.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'inventaire des cours d'eau et zones humides.

\_\_\_\_\_

Par courrier du 16 septembre 2019, le tribunal de grandes instances de Vannes informe la collectivité de la vente sur saisie immobilière de la maison située au 14 rue Anne de Bretagne et cadastrée AB 177 d'une superficie de 304 m².

L'audience d'orientation aura lieu le 19 novembre 2019 à 10 heures au TGI de Vannes sur une mise à prix de 8 000 Euros.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer à l'audience d'orientation et d'autoriser monsieur Kléber LE NORMAND, 3° Adjoint, à soutenir une enchère pour 8 000 € et des frais annexes le cas échéant en l'absence du Maire.

\_\_\_\_\_

#### **INFORMATIONS**

#### \* PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur Kléber LE NORMAND rend compte de la consultation pour l'achat de panneaux de signalisation et de numéros pour les maisons dans les villages et précise que trois sociétés ont été consultées. Il ne reste plus que quelques précisions sur les offres pour passer la commande. Le conseil sera informé des décisions prises.

#### \* VOIRIES

La commune a décidé de participer au groupement de commande pour le programme de voiries 2020.

#### \* AGRICULTEURS DE BRETAGNE

Les "Agriculteurs de Bretagne" est une association loi 1901 qui a été créée en 2012 dont les actions visent à redonner la parole aux agriculteurs et renforcer le dialogue avec le grand public. Monsieur Kléber LE NORMAND, participera à une réunion d'information qui se déroulera le vendredi 08 novembre 2019 à 14h00 à Pluméliau-Bieuzy.

#### \* CIMETIERE

Un devis pour le remplacement de la pompe à eau a été sollicité.

#### \* AMENAGEMENTS DE SECURITÉ

Le Conseil Départemental a été sollicité pour la réalisation de travaux de sécurité à la Renaissance et au Pont Saint-Fiacre sur la RD 11. Des analyses de vitesse et des comptages routiers vont être réalisés.

#### \* CAMPAGNE DE LIMITATION DE RAGONDINS

La campagne de limitation des populations de ragondins a débuté, la remise des cages s'est faite le 23 octobre. Un grand merci pour nos piégeurs qui au titre de l'année 2018 ont piégés 120 ragondins.

#### \* TRANSPORT A LA DEMANDE

Pontivy Communauté informe les usagers qu'ils auront la possibilité dès le 1er janvier 2020 d'utiliser le transport à la demande, sur réservation, du lundi au samedi. Ce service fonctionne en porte à point et offre trois allers/retours par jour.

### \* PONTIVY COMMUNAUTÉ

#### \* Rapport d'activité 2018

Le rapport d'activité 2018 de Pontivy Communauté est consultable sur le site internet de la communauté.

#### \* Statuts

Par arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019, les préfets du Morbihan et des Côtes d'Armor ont validé la modification des statuts de Pontivy Communauté qui fixe à 56 sièges la composition de l'organe délibérant après les élections municipales de 2020. La commune de Radenac sera donc représentée par 2 personnes.

#### \* Conservatoire

Le conservatoire de musique intervient à l'école Saint-Louis le mardi après-midi du 24 septembre au 28 janvier 2020 dans le cadre de l'apprentissage musical et chorégraphique en milieu scolaire.

### \* REPAS DU CCAS

Le repas du CCAS s'est déroulé le 15 octobre avec la participation des enfants de l'école Saint-Louis. Il est souligné la qualité et la convivialité de cette journée.

#### \* ACHAT DE TERRAIN

L'entreprise YC CHAUFFAGE, par courrier du 23/10/2019 confirme sa demande d'acquisition d'un terrain situé dans la future zone artisanale.

# \* VENTE DE TERRAIN

La signature de l'acte de vente de la parcelle dans le lotissement Le Clos du Parc (Lot 8) se déroulera le 04 novembre 2019.

#### \* ENEDIS

La société LINKELEC passera sur la commune de Radenac à compter du 02 novembre pour la pose du compteur linky pour les personnes qui n'ont pu être présentes lors du précédent passage.

# \* PLANTATIONS

Monsieur Kléber LE NORMAND fait un compte rendu des démarches effectuées pour le boisement de différentes parcelles.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.
Conseil Municipal du 28 octobre 2019 comprenant les délibérations du numéro 2019/10/01 au 2019/10/11.
Affiché le 06 novembre 2019
Le Maire,

Bernard LE BRETON